



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

DÉCISION

N° 2025-001-MP

Objet : Marché n° 2024-010

**LOCATION ET MAINTENANCE DU SYSTEME D'IMPRESSION
DE LA COMMUNE DE BELLEGARDE**

Attribution

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif à la location et à la maintenance du système d'impression de la Commune au candidat proposant l'offre la mieux-disante ;

Le Maire,

DÉCIDE :

- ☐ D'attribuer le **marché n° 2024-010** relatif à la location et à la maintenance du système d'impression de la Commune de Bellegarde à la société **SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE**, sise **Bât. LE ROSTAND - 22 Avenue des Nations - Porte A - CS52094 VILLEPINTE - 95948 Roissy Charles de Gaulle Cedex**, selon l'offre présentée.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le **13/01/2025** et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde le **9 janvier 2025**

Le Maire, Juan MARTINEZ